

ARRETE n°2023-2455

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
SOLIDARITE

Arrêté portant transfert d'autorisation pour la gestion du service d'aide et d'accompagnement à domicile Label vie à Domicile 90

Date : 21 SEP. 2023

Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3211-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.313-1 à L.313-9, L.313-17, L.313-18, R.313-1, R.313-1-1 et D.313-10-8 ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu l'arrêté n°2020-179 portant autorisation du service d'aide et d'accompagnement à domicile Label vie ;

Vu l'arrêté n°2023-0578 portant modification d'autorisation du service d'aide à domicile Domicile 90 ;

Vu l'arrêté n°2023-2454 portant cessation de l'activité du service et d'accompagnement à domicile Label vie ;

Vu le rapport de contrôle rédigé par le cabinet Stratelys suite au contrôle des services du Département qui s'est déroulé à Label vie le 31 mars 2022 ;

Vu le courrier en date du 26 juillet 2023 de Domicile 90 pour la reprise de la société Label vie ;

Vu le courrier en date du 20 septembre 2023 de Label vie pour le transfert d'autorisation à Domicile 90 ;

Considérant la faculté pour le Président du Conseil Départemental de prendre en tant que de besoin les mesures nécessaires à la continuité de la prise en charge des personnes accueillies par un établissement en cessation d'activité ;

Considérant le mécanisme de l'alinéa 2 de l'article L.313-18 du Code de l'action sociale et des familles permettant par exception le transfert d'autorisation d'un établissement cessé en vue de la poursuite de l'activité considérée ;

Considérant la demande de cession de Domicile 90 du 26 juillet 2023 qui justifie d'un dossier complet ;

Considérant que l'association Domicile 90 justifie des capacités et des moyens propres à assurer la continuité et la qualité des interventions assurées jusqu'à lors par LABEL VIE ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services,

Arrête :

Article 1

L'autorisation accordée au service d'aide et d'accompagnement à domicile Label vie par arrêté n°2020-179 est transférée au service d'aide et d'accompagnement à domicile Domicile 90 situé au Centre ATRIA, 1 Avenue de l'Espérance à Belfort (90000) dont le numéro SIREN est le 808664809. Ledit transfert vaut à compter du 1^{er} octobre 2023.

Domicile 90 est tenu à respecter ses obligations conformément à l'autorisation précitée.

Dans le cadre de ce transfert, il incombe à Domicile 90 d'organiser le transfert des dossiers des personnes accueillies afin de garantir la continuité de leur prise en charge, et ce dans le respect de la législation applicable à la protection des données personnelles mais aussi du droit à la vie privée des personnes susmentionnées.

Article 2

Domicile 90 est autorisée, dans ce cadre, à créer une nouvelle association locale « Domicile 90 Beaucourt ». La liste complète des associations locales rattachées à Domicile 90 parmi lesquelles figure Domicile 90 Beaucourt est annexée au présent arrêté.

Article 3

La durée de validité de l'autorisation de Domicile 90 reste sans changement, soit jusqu'au 27 mars 2030.

Article 4

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération au niveau de l'autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Dans l'hypothèse où une cession d'autorisation serait envisagée, l'autorisation ne pourra être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

Article 5

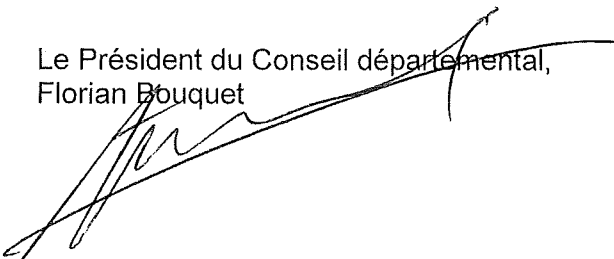
Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort ;
- publié sur le site institutionnel du Département ;
- affiché dans l'établissement.

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier 25000 Besançon, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Transmission en Préfecture le **21 SEP. 2023**

Le Président du Conseil départemental,
Florian Bouquet



Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/2023

ID : 090-229000013-20230921-2023_2455-AR



Association Domicile 90 et associations locales

Belfort (siège association d'origine)	1, Avenue de l'espérance, Centre Atria 90000 BELFORT	DOMICILE 90
--	---	--------------------

Site et adresse de rattachement		Association
BELFORT	1, Avenue de l'espérance, Centre Atria 90000 BELFORT	Réseau AU + PRES
Site et adresse de rattachement		Associations locales Dénomination
BELFORT	1, Avenue de l'espérance, Centre Atria 90000 BELFORT	DOMICILE 90 BAVILLIERS
		DOMICILE 90 BELFORT EST
		DOMICILE 90 BELFORT NORD
		DOMICILE 90 BELFORT OUEST
		DOMICILE 90 BELFORT SUD
		DOMICILE 90 CHATENOIS LES FORGES
		DOMICILE 90 CHEVREMONT
		DOMICILE 90 CRAVANCHE ESSERT
		DOMICILE 90 DELLE
		DOMICILE 90 ETUEFFONT
		DOMICILE 90 FONTAINE
		DOMICILE 90 GIROMAGNY
		DOMICILE 90 GRANDVILLARS
		DOMICILE 90 OFFEMONT
		DOMICILE 90 ROUGEMONT LE CHATEAU
DOMICILE 90 VALDOIE		
DOMICILE 90 FAMILY		
DOMICILE 90 EVETTE SALBERT		
DOMICILE 90 LEPUIX		
DOMICILE 90 BEAUCOURT		